

Vérification par l'exploitant d'une ICPE : protection contre la foudre



DURÉE : 1 jour

PRIX : 770 € HT

SESSIONS

A – **03/05/2017**
Verneuil-en-Halatte
B – **20/06/2017**
Verneuil-en-Halatte
C – **09/10/2017**
Verneuil-en-Halatte

PUBLIC

Exploitants : personnels techniques titulaires d'une habilitation électrique dans une installation protégée contre la foudre, inspecteur d'Installations classées (IC) pour la protection de l'environnement. Candidats à la certification Qualifoudre N2 « exploitant » réalisant des vérifications visuelles annuelles ou après une agression de la foudre.

ASPECT PRATIQUE

Une partie de la formation se déroule en extérieur, le stagiaire doit prévoir une tenue adaptée aux conditions météorologiques.

LE REPAS EST OFFERT

Objectifs

Réaliser la vérification des protections contre la foudre des installations après agression par la foudre.

Connaître les règles de protection des personnes vis-à-vis de la foudre.

Les + de cette formation

Présentation et vérification des paratonnerres de différentes marques installés en extérieur.

Vérification sur des matériels (en salle d'expérimentation) de parafoudres et leur déconnecteur associé.

Mesure sur site de différentes configurations de prises de terre (patte-d'oie, boucle, triangle, piquet...).

Contenu

Généralités sur la foudre.

Effets de la foudre sur les structures, les équipements et les personnes.

Systèmes de protection et de prévention.

Vérification d'un Système de Protection contre la Foudre (SPF) :

- NF EN 62305-3 : cage maillée, pointe simple, fils tendus, composants naturels,
- NF C 17-102 : Paratonnerre à Dispositif d'Amorçage (PDA),
- équipotentialité et parafoudres de type 1,
- prise de terre foudre.

Vérification des systèmes de protection intérieurs :

- UTE C 15-443 : installation des parafoudres BT,
- NF EN 62305-4 : parafoudres, blindage, équipotentialité et cheminement des câbles,
- CLC TS 61643-12 et -22 : parafoudres BT et signaux.

Mesures BF et HF de différentes configurations de prises de terre radiales et verticales (en extérieur).

Vérification de SPF (PTS et différents modèles de PDA en extérieur).

Vérification des parafoudres et déconnecteurs associés (en salle, dans armoire tableau électrique).

En application de l'article 17 de l'arrêté du 4 octobre 2010 modifié, le stagiaire « exploitant » peut déposer un dossier de candidature selon le référentiel Qualifoudre 3.3 auprès du pôle certification de l'INERIS. Cette qualification permet de réaliser la vérification visuelle annuelle ou après une agression de la foudre sur l'installation conformément à la réglementation foudre.